



Je crois que je vais craquer

Par **sandra**, le **20/09/2008** à **23:10**

il a quitter le domicile (je le sais il a le droit) mais a t il le droit d'oublier son enfant ? voila deux mois que sa fille ne l'a ni vu ni entendurn c'est trop il a eu l'audace d'ecrire a l'ecole pour prendre de ses nouvelles alors que je n'ai même pas son adresse et qu'il ne répond pas a nos appel depuis son départ ???????????? et qu'il n'a jamais tenter de frapper à notre porteque puis je faire

Par **domi**, le **21/09/2008** à **10:38**

Bonjour Sandra , la 1ere question est : êtes vous mariés? car si oui , votre mari n'a pas "le droit" de quitter le domicile comme bon lui semble! Si vous n'êtes pas mariés vous pouvez saisir le JAF sans avocat , et demander une pension alimentaire et régler le droit de garde de votre enfant .rnVous ne pourrez malheureusement pas l'obliger à venir vous voir ...Domi